

19 décembre 2007  
Communiqué de presse

## Adoption du rapport de la Mission d'enquête du Parlement européen dans l'Orléanais : **« le franchissement envisagé à Mardié (...) est potentiellement incompatible avec trois directives européennes majeures (...) »**

*Notre communiqué du 24 novembre 2007 donnait une vision synthétique du contenu du projet de rapport de la visite de la Mission d'enquête dans le Loiret. Le rapport a été examiné par la Commission des Pétitions le 19 décembre, et les parlementaires l'ont adopté sans modification notable. Voici donc maintenant nos réactions sur ce document définitif... ainsi que les questions que nous soulevons concernant "les suites".*

### **Une claire "fin de non recevoir" au pont de Mardié... Et à ceux de Sully et Baule**

Lors de notre conférence de presse du 22 septembre 2006, nous avons affirmé : **"Le pont de Mardié ne se fera pas tel que prévu par le Conseil général du Loiret"**. Sur la base des informations transmises, des documents fournis, de l'audition de Bruxelles et des constats faits sur place par la délégation, les parlementaires européens aboutissent à la même conclusion : **contradiction avec les directives européennes de protection de la nature** ! Les appréciations sont du même ordre concernant Sully-sur-Loire et Baule. Trois projets d'autant plus inacceptables que l'utilité de chacun d'entre eux est loin d'être avérée, au regard notamment d'alternatives possibles qui n'ont jamais été prises en considération. Plus globalement, compte tenu de l'importance que l'Europe, à l'instar de l'UNESCO, attache à la préservation de son dernier grand fleuve sauvage, la concordance de quatre projets de franchissements nouveaux sur un segment étroit du fleuve déjà bien doté plonge les parlementaires européens dans une grande perplexité.

En contrepartie, les rapporteurs estiment qu'il **n'existe pas de projet concernant un grand contournement "tel que celui décrit par certains des pétitionnaires"** ... et dénié par M<sup>r</sup>. Doligé.

**Les décisions du Conseil Général du Loiret concernant le franchissement de la Loire à Mardié sont particulièrement remises en question** par le rapport, compte tenu des vérifications faites "in situ" de la qualité de l'environnement et de la richesse de la vie sauvage, et au motif principal qu'elles vont radicalement à l'encontre des conclusions de la seule Étude d'incidence sur l'environnement (E.I.E.) réalisée à ce jour. Pour des incidences négatives sur l'environnement présumées du même ordre, un nouveau pont près de Sully pourrait être évité en développant l'alternative ferroviaire, et celui qui se rajouterait à Baule n'a clairement aucune justification, vu le très faible trafic que le pont actuel de Meung-sur-Loire doit supporter au regard de sa capacité.

### **Cette "jurisprudence de Mardié" fera date : c'est une "première" importante, car elle ouvre la voie aux défenseurs des milieux protégés par NATURA 2000**

Oui, il faut en prendre conscience et le mettre en lumière, c'est une date majeure pour tous les acteurs de la défense de l'environnement : simples militants de base, associations aux combats méconnus, ONG présentes au Grenelle de l'Environnement, élus résistants, partis écologistes décriés. Ces "recommandations" qui pourraient devenir par la suite, si elles n'étaient pas entendues et respectées, des décisions de la Cour de Justice européenne, mettent au pied du mur ceux des élus locaux qui, trop sûrs d'eux pour changer de culture ou pour accepter de se plier aux Lois, continuent à esquiver les contraintes du respect de l'environnement. Elles devraient aussi montrer le chemin à des Tribunaux administratifs encore trop souvent réticents pour reconnaître, en temps utile, leur bon droit à de simples citoyens... de peur de fâcher les pouvoirs locaux .

Les députés européens sont descendus dans l'arène ; et ils ont reconnu que nous avons eu raison de faire valoir nos craintes et nos oppositions à plusieurs projets inutiles, anachroniques, non durables et destructeurs de milieux naturels protégés, sans contreparties possibles !

Cette attitude exemplaire du Parlement Européen redonnera enfin l'espoir à tous ceux qui, depuis des années, pour ne pas dire des décades, se sont toujours vus disqualifiés dans la défense de leurs patrimoines naturels et paysagers, méprisés dans leurs approches naturalistes ou rejetés dans leurs combats écologistes : **désormais, la préservation de l'environnement ne pourra plus être une simple invocation accessoire, elle devra être "constitutive" des projets dès leur origine !**

## **Pour autant, le Conseil Général ne baisse pas les bras : il se bouche les yeux !**

Si l'on en croit le "Communiqué de presse" surréaliste du Département daté du 27 novembre, tout va bien pour le maître d'ouvrage : **"La conclusion du rapport : le projet de grand contournement n'existe pas"**, **"La commission a pu se forger une opinion positive sur les projets d'amélioration du réseau routier"**, et, cerise sur le gâteau, **"Les projets de ponts : les attentes de l'Europe prises en compte"** (sic) ! Par contre, les recommandations finales du rapport, cruelles pour les promoteurs de ces projets d'infrastructures récusés, sont totalement escamotées : preuve que le Président de l'exécutif continue à enfoncer son institution dans l'irrationnel et la contre-vérité. Mais cette fois-ci, c'est aux rapporteurs qu'il prête ces propos trompeurs : Bruxelles appréciera !

**A Mardié, nos espoirs sont largement satisfaits. La Loire sera aussi épargnée à Sully et Baule, ce qui nous réjouit. Mais dans la mesure où l'exécutif départemental refuse obstinément de se confronter à la réalité, et continue à cacher la vérité même à ses élus, notre vigilance et notre détermination resteront entiers !**

Principal acquis de la démarche de pétition, la reconnaissance du fait que **"le franchissement envisagé à Mardié est potentiellement en contradiction avec trois directives européennes majeures"** est irréversible, et devrait amener tout maître d'ouvrage raisonnable au renoncement. Nos alliés de Sully et de Baule, même si leur E.I.E. reste à produire, peuvent aussi respirer : les projets de ponts qui les menacent sont à peu près pareillement mis en cause. Donnery pourrait même échapper aux menaces qu'elle subit, et, le jour venu, les arguments contre le 4<sup>e</sup> pont, celui de l'Agglo, devraient recevoir un accueil similaire s'ils sont soumis aux parlementaires européens. Pour le reste, et contrairement à ce qui a pu être écrit, la contestation du Grand contournement routier d'Orléans n'a jamais été "au cœur de la stratégie" de MARDIÉVAL... Même si nous sommes persuadés que son idée n'est nullement écartée...

**Pour nous, comme pour tous les opposants au virtuel "grand contournement", la meilleure garantie que ce contournement ne sera jamais réalisé, ce ne peut être une simple "affirmation catégorique" du Président Doligé, dont nous connaissons trop la valeur... Mais c'est bel et bien l'impossibilité de construire des ponts sur la Loire à Mardié et à Baule. Ce que recommandent justement et fermement les parlementaires de la Commission !**

**Alors, pour Noël, nous fêtons cet heureux succès... grande victoire d'étape !**

*Affaire suivie par : Jean-Marie Salomon 06 08 70 67 37*



**JOYEUSES FÊTES DE FIN D'ANNÉE  
AU BORD DE LOIRE... ET AVEC LA**



**Lettre du castor**



Valorisation des patrimoines et défense des habitants de Mardié

Siège social : Mairie de Mardié - 105 rue Maurice Robillard 45430 MARDIÉ

Site internet : <http://le-castor-enerve.fr> Contact : [le-castor-enerve@orange.fr](mailto:le-castor-enerve@orange.fr)